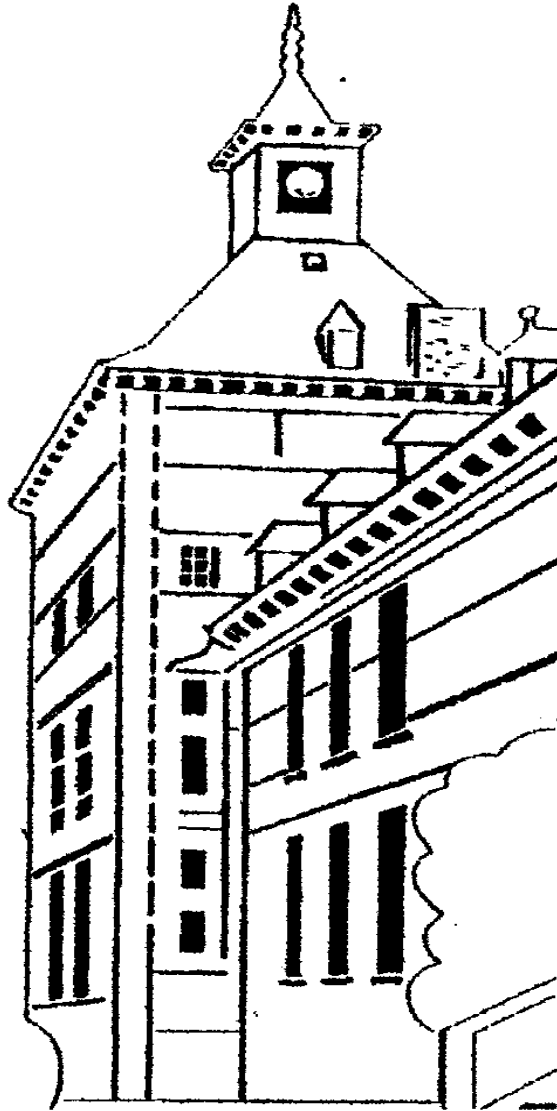


INSTITUT DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE
ABBAYE DE FLONE
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

CHAUSSEE ROMAINE, 2
4540 AMAY-FLONE



Secretariat : 085-31.04.13

Direction : 085-31.04.04

Général : 085- 31.13.34

FAX. : 085-31.04.13

Mail : direction@flonefondamental.be

Site : www.flonefondamental.be

Projet d'établissement.

Notre devise :

"Gaudere et bene facere"
(Se réjouir et bien faire)

La pastorale :

L'école favorisera les connaissances religieuses en véhiculant la parole du Christ. L'enseignant invitera les élèves à découvrir et s'approprier les valeurs chrétiennes. L'école marquera tous les temps forts de l'année liturgique en organisant des célébrations, messes, animations (suivant les aspirations et les degrés) avec les élèves. Chaque fois que l'occasion se présentera, elle accueillera des personnes qui témoigneront de leur foi.

Régulièrement, l'école mobilisera les enfants en participant à des opérations d'aide humanitaires leur permettant ainsi de mettre en pratique le message du Christ dans une action concrète.

Ecole et famille, nous mettrons tout en œuvre, pour valoriser la spécificité de notre école, en encourageant à vivre les valeurs universelles telles que :

- ⇒ reconnaissance des richesses de chacun
- ⇒ tolérance
- ⇒ pardon
- ⇒ respect
- ⇒ partage

Différenciation :

Tout en tenant compte du rythme de chacun (→ emmener le plus loin possible les élèves en difficulté tout en permettant aux plus forts de continuer de progresser), chaque enseignant mettra tout en œuvre pour permettre à chaque enfant de progresser le plus loin possible dans ses apprentissages.

Pour ce faire, il mettra à sa disposition, suivant les degrés et les situations, une série d'outils tels que :

- ⇒ le travail en groupes de besoins
- ⇒ le travail en classes verticales (dans les classes maternelles)
- ⇒ l'auto évaluation
- ⇒ l'évaluation formative
- ⇒ le travail en ateliers
- ⇒ la remédiation (individuelle ou collective)
- ⇒ le dépassement
- ⇒ la pratique du « tutorat » entre élèves.

Dans certaines situations, les difficultés rencontrées par un enfant nécessitent une approche pluridisciplinaire.

Dans ces cas particuliers, des réunions régulières seront organisées.

Celles-ci rassembleront les acteurs qui entourent l'enfant (parents, enseignant (s), logos, psychologues, CPMS, PSE....).

Il est évident qu'un enseignant doit signaler un enfant présentant des troubles d'apprentissage, mais il risque de ne pas être entendu par les parents qui refusent la confirmation de ce qu'ils redoutent.

Enseigner est un métier singulier et difficile. Si rien n'est dit quant aux difficultés de l'enfant, l'enseignant est en faillite par rapport à sa mission ; s'il en dit trop, il risque de blesser les parents, qui iront chercher des réponses ailleurs.

La suggestion de réunions pluridisciplinaires et communes entre enseignants, spécialistes et parents me paraît essentielle.

Dès le début de la scolarité, ouvrons l'école aux parents, partageons les anxiétés et les difficultés sans nous bloquer sur une position pédagogique, psychologique ou parentale.

Les enseignants doivent rencontrer individuellement les parents et être soutenus à leur tour, s'ils le demandent, dans la rencontre avec les familles.

Marcel Rufo (Tu réussiras comme moi).

Continuité :

L'équipe éducative mettra tout en œuvre pour assurer une continuité dans les apprentissages de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} année primaire.

Pédagogiquement, celle-ci sera orchestrée et entretenue par le biais :

- ⇒ des concertations en cycles
- ⇒ des concertations inter-cycles mensuelles
- ⇒ de la formation continuée

Elle sera aussi exploitée à l'occasion de la mise sur pied et la réalisation de projets communs aux différents cycles (spectacle Fancy-fair, activités sportives, animations religieuses, sorties...).

Interdisciplinarité :

Afin de donner un maximum de sens aux apprentissages, le plus souvent possible, les compétences seront abordées et travaillées à travers l'interdisciplinarité, qui, dans ce cas, sera le lien concret entre les différentes disciplines que sont la langue maternelle, les mathématiques, la seconde langue, l'éveil scientifique, géographique, historique, artistique, ainsi que l'éducation physique.

L'environnement :

Tous ! **Parents, et enseignants**, avons le devoir de sensibiliser les enfants au respect de la nature et de l'environnement.

C'est la qualité de vie de nos descendants et le devenir tout entier de la planète qui en dépendent!

Tout en sachant que l'éducation de base et les premiers réflexes de respect sont d'abord le fruit de l'éducation parentale, nous insisterons plus que jamais sur le respect du sens civique et la propreté de notre environnement (propreté de la cour, des locaux, du matériel personnel...).

Nous comptons aussi sensibiliser les enfants à l'importance :

- ⇒ du tri des déchets (en organisant celui-ci au sein de l'école).
- ⇒ d'une nourriture saine (en proposant 2 journées du fruit hebdomadaires, ainsi que la soupe une fois par semaine durant les mois d'hiver).

Ouverture au monde :

Ponctuellement, nous permettrons aux enfants de découvrir l'outil informatique et de se familiariser avec celui-ci de manière constructive, en mettant en valeur sa richesse et son efficacité, mais aussi en mettant en garde contre ses dangers et ses dérives. Ponctuellement, dans le cadre d'organisations ou de projets particuliers, l'ouverture au monde se concrétisera aussi, à travers la découverte et l'initiation à des disciplines variées (activités artistiques telles que la musique, le chant, le cinéma, le théâtre, la danse...).

Partenariat école famille.

Un partenariat riche et constructif entre les parents et les enseignants, **où chaque intervenant est reconnu et respecté**, est une pierre importante à la construction de l'école de la réussite.

La complémentarité entre parents et enseignants, où chacun des acteurs a le même niveau d'exigence sur le plan pédagogique ou purement disciplinaire, est indispensable pour que l'enfant se sente écouté, compris, soutenu et donc en confiance.

Pour ce faire, la participation des parents à la vie de l'école est nécessaire et sera proposée chaque fois que ce sera possible.

Sur le plan purement pédagogique, ce partenariat sera entretenu par le biais des cinq réunions qui sont organisées tout au long de l'année scolaire et qui permettent aux parents de se tenir régulièrement au courant de l'évolution scolaire de leur enfant.

Le partenariat sera aussi entretenu par une collaboration active des parents dans le suivi journalier du travail de leur(s) enfant(s) (travail à domicile, journal de classe, farde d'éducation physique, bulletin, farde de communication).

L'important, c'est l'enfant au centre de toutes les attentions, c'est « le regard pluriel » que nous posons sur lui !

Rigueur, discipline et civisme.

En partenariat constructif avec les parents, l'équipe éducative mettra tout en œuvre pour entretenir et inculquer le goût :

- ⇒ de la discipline
- ⇒ de la rigueur
- ⇒ de l'esprit civique de chaque enfant.

Collaboration fondamental-secondaire.

Cette collaboration est très importante pour assurer la continuité 2 ½- 14.

Pour cela, des rencontres occasionnelles entre enseignants aideront les différents cycles à créer des passerelles.

Les enseignants de l'école primaire ont créé un journal de classe et initient les enfants à son utilisation afin d'aider ceux-ci à planifier leur travail dans le temps, ce qui les aidera à s'organiser lorsqu'ils seront en secondaire.

Depuis plusieurs années, un groupe « Liaison Fondamental-Secondaire » auquel participe notre école, a été créé entre plusieurs établissements secondaires et primaires de la région.

Ce groupe organise des réunions de réflexions et d'actions en langue maternelle, mathématique et seconde langue, destinées à rendre le plus cohérent possible le passage « primaire-secondaire ».

**INSTITUT DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
ABBAYE DE FLONE**

Tél. : 085/ 31 13 34

Fax. : 085/ 31 04 13

PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE

OBJECTIF GENERAL : Etre plus en suivant, en apprenant, en vivant le modèle du Christ.
Apprendre à apprendre. Apprendre à faire du nouveau.
Etre capable de faire face aux réalités de la vie.

NOTRE ECOLE :

Lieu d'accueil : Laissez venir à moi les enfants, ne les empêchez pas ; car c'est à ceux qui leur ressemblent qu'appartient le Royaume de Dieu.

C'est par un climat d'amour, d'accueil, de sécurité et de respect de l'enfant que nous l'aiderons à prendre sa place, à s'épanouir, à grandir dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

L'enfant est unique, accordons à tous une attention personnelle ; Dieu est dans l'autre.

Lieu d'éducation : A travers la proposition de l'enseignement du Christ, la communauté éducative veut faire connaître, aimer et vivre Jésus.

Notre école tend à développer la vie intérieure, le respect de l'autre, le sens de la responsabilité, de la coopération et de l'effort, mais aussi de l'autonomie.

Lieu d'enseignement : L'équipe éducative donne de solides bases d'instruction qui préparent les enfants à la vie en développant la créativité, le sens critique, l'esprit de recherche. En chaque élève, il y a des qualités qui peuvent être développées afin de les valoriser.

LE PLUS GRAND DON QUE L'ON PUISSE FAIRE AUX AUTRES N'EST PAS DE COMMUNIQUER NOTRE RICHESSE MAIS DE REVELER LA LEUR.

(Lavelle)

ORGANISATION.

1. HORAIRE :

Tous les jours de 8h35 à 12h10 et de 13h25 à 15h05.

Le mercredi de 8h35 à 12h10.

ARRIVEE DES ENFANTS :

-De 7h00' à 8h00' : Garderie, les enfants sont accueillis et surveillés dans le réfectoire.

-De 8h00' à 8h35' : Les enfants des classes maternelles sont accueillis dans la salle de gymnastique.
Les enfants de primaire sont accueillis dans la cour de récréation.

-A partir de 8h40' : Les cours ont débuté dans toutes les classes.
Si vous êtes en retard, nous vous demandons de ne pas entrer en classe et de quitter l'école dès que possible.

2. SORTIE DES ENFANTS :

A la sortie des classes, les parents attendent derrière la barrière.

Les enfants sont appelés quand l'enseignant(e) qui surveille a reconnu l'adulte chargé de les reprendre.

Les parents qui ont repris leur enfant doivent le garder auprès d'eux jusqu'au moment du départ.

Si pour une raison ou pour une autre, vous devez reprendre votre enfant pendant la journée, prière de le signaler à la direction ou au titulaire de classe.

Pour des raisons évidentes de sécurité, aucun enfant ne sera autorisé à quitter la cour de récréation sans être accompagné d'un adulte. (Nous ne laissons pas partir les enfants avec le grand frère ou la grande sœur, même s'ils sont en humanités).

2. DEROULEMENT DES RECREATIONS :

La cour de récréation du primaire est séparée en deux parties :

⇒ Une partie pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}.

⇒ Une partie pour les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}.

Ces espaces de jeux doivent être obligatoirement respectés par les élèves.

⇒ Les élèves des classes maternelles jouent dans la petite cour qui leur est strictement réservée.

Par mauvais temps, ils sont rassemblés dans la salle de gymnastique.

⇒ Les enfants malades pourront rester à l'intérieur **si un certificat médical en justifie le besoin**. Dans ce cas, l'enfant prévoira un jeu ou un livre pour occuper calmement son temps de récréation.

⇒ **Les élèves qui n'ont pas de certificat médical s'habilleront chaudement et joueront sous le préau.**

Chacun respectera la propreté des toilettes ainsi que celle de la cour de récréation !

Pour éviter l'ennui qui amène souvent les enfants à faire des bêtises, nous insistons pour qu'ils occupent leur temps de récréation.

Afin que la cour reste un espace de vie et de détente, ballons, billes, élastiques, cordes à sauter... sont les bienvenus.

***IMPORTANT** : Seuls les **ballons en mousse et plastique souple sont autorisés** (pas de ballons de basket ni de football en cuir).

3. TENUE-UNIFORME :

Le port du tablier est obligatoire tous les jours pour tous les élèves.

Il sera marqué d'une « nominette » sur la poche.

On se procure le tablier à l'école au prix de 30 euros.

Une tenue correcte est demandée.

- ⇒ Pour des raisons de sécurité, le port de la boucle d'oreille est interdit aux garçons.
- ⇒ Pour les filles, le maquillage, le vernis à ongles et les petits tops sont interdits.
- ⇒ Le training est réservé uniquement aux activités sportives.
- ⇒ Le port de la casquette est admis uniquement dans la cour de récréation.
- ⇒ Tous les objets de valeur restent à la maison (bijoux, GSM, « Ipode », etc....).

4. DISCIPLINE :

L'école est en droit de sanctionner des fautes chez les enfants comme l'indiscipline et le manque de politesse, les grossièretés gestuelles ou verbales, la brutalité dans les jeux, le non respect des infrastructures, la mauvaise tenue pendant les cours, le manque de travail.

Chaque élève du primaire a une fiche de comportement dans son journal de classe.

⇒ Après 10 remarques négatives sur celle-ci, l'élève sera sanctionné d'une retenue.

⇒ A la 3^{ème} fiche de comportement remplie, l'enfant reçoit une fiche de comportement journalier ou est sanctionné par une période de travaux d'intérêt général ou d'un jour de renvoi (en cas de faute très grave). *

Une fiche met aussi en valeur les bons comportements.

⇒ Lorsqu'un enfant a reçu 10 remarques positives, il reçoit une récompense.

En maternelle : En cas de faute grave ou répétitive, un petit mot du directeur sera glissé dans la farde de communications de l'enfant.

5. EDUCATION PHYSIQUE :

Le cours d'éducation physique est donné dans toutes les classes du primaire.
Comme tous les autres cours, il est soumis à la loi sur l'obligation scolaire.
Seul un certificat médical justifiera la non participation au cours d'éducation physique ou de natation.

Tenue : culotte bleu foncé ou noire et le t-shirt de l'école (le premier t-shirt est offert).
Sandales blanches **à la peinture de l'enfant pendant toute l'année**, sans lacets pour les petits de 1^e et 2^e.

Le jour où le cours est donné, les petits porteront des vêtements et chaussures faciles à enlever et à remettre.

Natation : A partir de la 1^{ère} primaire.
Le cours est donné pendant 18 semaines.
Il a lieu à la piscine de Huy.

6. REUNIONS DES PARENTS :

Primaire : 5 réunions de parents sont organisées dans l'école.
Celles-ci sont aussi importantes que les bulletins, votre présence est donc très attendue.

Maternel : 3 réunions de parents sont organisées dans l'école.

Les dates de ces réunions sont renseignées aux parents via la circulaire de septembre, puis rappelées quelques jours avant la date prévue.
Si vous désirez rencontrer les titulaires en dehors de ces réunions, demandez-leur un rendez-vous au moins 2 jours à l'avance.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours, nous vous remercions de ne pas accoster les enseignants lors de la formation des rangs ni durant la journée.

IL DOIT Y AVOIR UN MOTIF SERIEUX ET IMPERIEUX POUR DEMANDER A RENCONTRER UN ENSEIGNANT PENDANT LES HEURES DE CLASSE.

7. BULLETINS.

Les élèves reçoivent trois bulletins durant l'année scolaire (Noël, Pâques et fin d'année).

8. AIDES AUX ENFANTS EN DIFFICULTE.

Un partenariat avec le CPMS et notre école est établi depuis plusieurs années.

Avec votre autorisation, à tout moment de l'année, un enfant peut être suivi par une personne du Centre Psycho Médico Social.

Si votre enfant doit faire l'objet d'une attention particulière au point de vue santé ou scolaire (dyslexie, vue, ouïe,...), veuillez en avertir le titulaire dès la rentrée.

9. ABSENCES.

En cas d'absence, l'école doit être prévenue du motif le jour même 085/31 04 13). Au retour de l'élève, un mot justifiant l'absence doit être rendu au titulaire **sur la feuille prévue à cet effet** (Si vous n'êtes plus en possession de justificatifs officiels, n'hésitez pas à en demander au titulaire de votre enfant).

- ⇒ **Pour une absence de plus de trois jours, un certificat médical est obligatoire.** L'élève rendra celui-ci au titulaire le jour de son retour en classe.
- ⇒ **Une absence de l'école momentanée pour une visite (médecin, dentiste, orthodontiste) doit être obligatoirement justifiée par une attestation de visite du médecin.**

La gestion des absences est un point suivi de très près par la fédération Wallonie Bruxelles.

Nous vous invitons donc à respecter avec précision les consignes relatives à la loi sur l'obligation scolaire qui sont reprises dans le journal de classe de votre enfant.

Pour une bonne gestion des mouvements dans l'école :

- ⇒ Les élèves doivent être présents sur le site 5 minutes avant le début des cours.
- ⇒ **L'élève en retard doit d'abord passer par le bureau de la direction avant de se rendre en classe (les retards fréquents doivent être signalés à l'inspection).**
- ⇒ **Aucun élève ne peut quitter l'école avant la fin des cours, sans avoir présenté une autorisation parentale.**
- ⇒ **Avant 8 heures, les enfants sont obligatoirement déposés à la garderie (cour de l'église).**
L'enfant qui se trouve dans la cour de récréation avant 8 heures n'est pas couvert par l'assurance de l'école.

10. REPAS.

Dîner pique-nique : Celui-ci se prend en classe.

Règles :

- ⇒ Les tartines et le gobelet ou la boisson doivent se trouver dans un sac marqué au nom de l'enfant.
- ⇒ **Pour éviter les blessures, nous demandons :**
 - de ne pas donner des boîtes en métal à ouvrir par votre enfant (mettre le contenu de celles-ci dans des récipients en plastique).
 - de ne pas apporter des boissons dans des bouteilles en verre.
- ⇒ **Chips, chewing-gum et canettes sont interdits pour des raisons de santé et de sécurité.**
- ⇒ **Il est strictement interdit aux élèves du fondamental de se rendre aux différents distributeurs de boissons et collations du secondaire.**

Jours du fruit : - Chaque mercredi, nous invitons tous les élèves à venir avec un fruit comme collation.
Chaque jeudi, un fruit est offert à chaque enfant.

11. ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS :

⇒ **Nous ne pouvons administrer aucun médicament aux enfants, sauf exception** (traitements à long terme, pathologies spécifiques...).

Dans ce cas uniquement, le suivi se fera sur avis d'un médecin et après une réunion de mise au point et d'explications précises avec les parents, la direction et l'enseignant.

Si votre enfant doit faire l'objet d'une attention particulière au point de vue Santé, veuillez en avertir le titulaire dès la rentrée.

12. PERTE D'OBJETS :

En cas de perte d'objets, ceux-ci sont déposés :

→ dans le nouveau bâtiment à l'entrée des vestiaires de gymnastique.

→ en face de la classe de Madame Patricia (couloir des classes maternelles).

Quatre fois sur l'année, les objets perdus non récupérés sont triés et distribués aux plus démunis.

SECTION MATERNELLE :

FOURNITURES CLASSIQUES (à laisser en classe) :

2 gros tubes de colle «Pritt» (36gr)

1 pochette de 12 gros marqueurs à l'eau (genre CARIOCA JUMBO)

1 pochette de 12 marqueurs fine pointe

1 crayon noir n°2

1 grande boîte de mouchoirs

POUR UNE BONNE ORGANISATION :

⇒ Nous vous demandons de respecter l'heure d'entrée en classe. Les arrivées tardives perturbent la bonne organisation de la journée.

⇒ **En aucun cas, les parents n'entrent dans la classe.**

⇒ A l'achat du cartable, merci de vérifier que votre enfant puisse l'ouvrir seul, ceci afin de favoriser au maximum son autonomie (nous déconseillons les cartables à roulettes souvent trop volumineux).

TEMPS DE REPOS PREVU DURANT LA JOURNEE .

⇒ Les élèves de première maternelle et accueil se rendent à la sieste chaque jour après le repas de midi.

⇒ Chaque enfant dispose de son lit. Il doit apporter un coussin, une couverture (Il peut aussi apporter son doudou).

⇒ Nous vous rendons la couverture et le coussin pour les lessiver, le vendredi avant chaque congé scolaire.

QUELLE COLLATION ?

Il existe un choix varié de collations qui viendra compléter le déjeuner et le dîner de façon saine.

Choisissez de préférence des aliments que votre enfant arrive à manger seul.

Le mercredi, c'est le jour du fruit dans toute l'école !

Nous vous demandons que celui-ci soit épluché, coupé et placé dans une boîte.

Le jeudi, les enfants reçoivent un fruit.

La collation se prend en classe.

QUESTION MALADIE ?

Les enfants malades restent à la maison.

⇒ D'une part parce que c'est à la maison qu'ils seront le mieux pour guérir.

⇒ **D'autre part, parce que cela évite une contamination des autres enfants de la classe et de leur institutrice.**

En cas de maladie contagieuse nous vous demandons de prévenir la direction !

QUELS VETEMENTS POUR VENIR A L'ECOLE ?

⇒ Des vêtements confortables, que votre enfant peut enlever seul.

⇒ Des vêtements que votre enfant peut salir. Il n'est pas à l'abri d'une tache malgré le port du tablier.

⇒ En hiver, nous préconisons le port de la cagoule plutôt que le bonnet et l'écharpe, car ceux-ci peuvent être source de jeux dangereux.

⇒ **Veillez à bien marquer les vêtements et le tablier de votre enfant, sans quoi, l'institutrice aura du mal à les retrouver lorsqu'ils sont égarés.**

PSYCHOMOTRICITE ET ACTIVITES SPORTIVES.

⇒ Votre enfant bénéficiera un jour par semaine d'un cours de psychomotricité.

A cette occasion, des vêtements qui n'entraveront pas ses mouvements corporels sont souhaités (vêtements et chaussures confortables).

RENCONTRES AVEC LES ENSEIGNANTES.

4 réunions de parents sont programmées durant l'année :

⇒ Une en septembre (collective)

⇒ Une en milieu d'année (individuelle)

⇒ Une en fin d'année (individuelle)

A cette occasion, une circulaire de convocation vous sera transmise.

⇒ En dehors de ces réunions, un rendez-vous peut toujours être pris à un autre moment (la demande sera faite au moins 2 jours à l'avance via l'enseignante ou la direction).

⇒ Les dispositions d'accueil du matin ne doivent en aucun cas vous freiner à demander à rencontrer une enseignante. Si vous avez une communication à lui transmettre, il suffit de vous adresser à la personne qui surveille dans la salle de gymnastique.

COMMUNICATIONS ECOLE ⇔ FAMILLE.

Chaque enfant reçoit une farde de communications dans son cartable.

Celle-ci est destinée à transmettre les informations **de l'école à la famille** mais aussi **de la famille à l'école.**

Cette farde doit toujours rester dans cartable !

P.M.S :

Le Centre Psycho Médico Social suit l'évolution des enfants et fait un bilan de la progression de ceux-ci avant leur entrée à l'école primaire.

REPAS :

Celui-ci se déroule en classe.

REGLE :

- ⇒ Les tartines et le gobelet ou la boisson doivent se trouver dans un sac marqué au nom de l'enfant.
- ⇒ **Pour éviter les blessures, nous demandons de ne pas donner des boîtes en métal à ouvrir par votre enfant.**
Merci de mettre le contenu de celles-ci dans un récipient en plastique.
Merci également de veiller à ce qu'il n'apporte pas de boisson dans une bouteille en verre.
- ⇒ Chips, chewing-gum et canettes sont interdits pour des raisons de santé et de sécurité.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

1. GARDERIE :

⇒ De 7h00' à 8h00'

⇒ De 15h50' à 17h30'

Après 17h30', il n'y a plus de surveillance dans l'école, les enfants encore présents attendront leurs parents au lieu dit « Pentagone ».

Dans l'intérêt de tous, il sera refusé à un élève de retourner dans une autre famille ou de changer de moyen de transport si la direction de l'école ne reçoit pas une autorisation écrite de la part des parents des deux familles.

2. ASSOCIATION DE PARENTS.

Il existe une Association de Parents très dynamique dans l'école. Celle-ci se réunit 4 fois par an. Vous êtes prévenus de la date des réunions par une circulaire donnée aux enfants.

4. SORTIES DIVERSES DANS L'ECOLE.

Dans chaque classe, de la maternelle à la 6^{ème} primaire, les élèves vivent des activités à l'extérieur de l'école : théâtre, cinéma, visites.... (Pour réduire le coût et quand cela est possible, les parents peuvent être sollicités pour les transports).

Activités de plusieurs jours :

- Les élèves de maternelle (3^{ème}) partent 3 jours à la mer (prix +/- 180 €).
- Les élèves de 4^{ème} partent en classes de dépaysement (prix +/- 200 €).
- Les élèves de 6^{ème} partent 4 jours en classes « historiques » en France (prix +/- 250 €).

5. ACTIVITES ORGANISEES :

- Fin octobre : fancy-fair.
- Fin décembre : marché de Noël (une année sur deux) et veillée.
- Mi- mars : journée «Portes ouvertes ».
- Avril-Mai : journée sportive parrainée.

6. ASSURANCE :

L'assurance de l'institut couvre les accidents survenus pendant toute activité scolaire ou extra scolaire autorisée par la direction, elle couvre tout accident corporel survenu sur le chemin de l'école. La R.C. incombe aux parents.

Les frais de médecin, clinique et médicaments sont à payer par les parents qui se font rembourser par la mutuelle et reçoivent le complément de notre compagnie d'assurances à concurrence des obligations reprises au contrat : Bureau Diocésain de Liège, rue Vertbois, 27/011 à 4000 Liège.

En cas d'accident, un formulaire spécial doit être demandé à la direction ou au secrétariat, et rentré dans les 24 heures, dûment complété par le médecin.

7. PARKING.

- ⇒ **L'accès sous le porche doit être libre en permanence.**
- ⇒ Le parking de l'église est strictement réservé aux parents des enfants du maternel.
- ⇒ Les autres utilisent le parking de l'autre côté de la rue.
- ⇒ **Le parking au-dessus de l'école est strictement réservé aux enseignants, chacun y a son emplacement réservé !**

Les parents qui utilisent celui-ci entravent le bon fonctionnement de l'école et la prise en charge des enfants. Ils risquent également de se retrouver coincés par le véhicule d'un enseignant qui a comme priorité de prendre sa classe en charge !

8. ACCES AUX LOCAUX :

L'accès aux locaux et classes est interdit pendant les heures sauf autorisation de la direction.

9. COUT D'UNE ANNEE SCOLAIRE A FLONE :

- Tablier d'uniforme : 30 €
- Abonnement revues (primaire) : de 20 à 35 € suivant les classes.
- Natation (18 séances + transport) : 50 €

10. PAYEMENT :

Pour éviter les pertes d'argent, nous vous demandons de faire vos paiements par virement bancaire, **en y mentionnant bien la référence**, vous recevrez celui-ci avec les circulaires d'informations en début d'année scolaire.